



Réunion du Bureau Directeur Du 10 février 2021 en Visio conférence

Présents : Jean-Marie Bécrot, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Eric Freling, Cédric Ibatici, Paul Pesin et Pascal Poidevin.

Excusés : Patrice Carpentier et Olivier Cambraye.

Invité : /

A ce jour, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire et des règles de déconfinement, les bureaux du District Aisne sont fermés, le personnel est en chômage partiel.

Infos :

- Notification de décision tacite d'autorisation au titre du dispositif d'activité partielle de l'état en date du 9 février 2021 sur la base de 7 salariés pour 4 900 heures du 30 octobre 2020 au 31 mars 2021.
Le chômage partiel est prolongé pour le personnel selon les mêmes dispositions jusqu'au 28 février 2021 dans l'attente des modalités de reprise des activités, la situation sera revue fin février.
- Courrier du Conseil Départemental sur la mise à jour des adresses des correspondants des clubs pour la transmission des dossiers de demandes de subventions 2021 : pris en charge par le Directeur Administratif.
- Mail du 7 février 2021 de l'ABC Arsenal pour l'obtention d'une dérogation pour la transformation de la pelouse naturelle en pelouse synthétique afin de permettre de rentrer dans le dispositif du FAF : réponse faite par le Directeur Administratif.
- Mail du CS Villeneuve St Germain du 9 février 2021 sur les modalités d'accueil des mineurs : réponse faite par le Directeur Administratif et le Président.
- Mail du 4 février 2021 du FC Hannapes : dossier en instance de la commission d'appel disciplinaire du 13 février 2021.
- Suite à plusieurs demandes de membres formulées par mail, le Président précise que la date butoir pour candidater en commissions régionales a été fixée au 20 février 2021.

Infos suite au Collège des Présidents de Districts et de Ligue :

Les Collèges des Présidents se sont réunis afin de composer les bureaux pour la mandature 2021/2024 et les représentants à la Haute Autorité.

Les projets de textes complémentaires à ceux présentés lors du Collège du 16 novembre 2020 ont été évoqués. Ceux-ci seront soumis au vote lors de l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021.

La principale mesure concernerait le surclassement des joueurs mineurs pour la délivrance 2021/2022 :
« Le fait pour le joueur mineur et ses parents d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé reviendra à autoriser l'intéressé à jouer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

En revanche, en ce qui concerne le double surclassement (article 73.2), le principe posé à l'article 70.4 est conservé, à savoir que le joueur mineur, à chaque fois qu'il voudra bénéficier d'un double surclassement, devra impérativement, comme c'est le cas actuellement, fournir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. »

La deuxième disposition concerne les réunions à distance :

« Supprimer l'obligation, tant en matière règlementaire que disciplinaire, de réaliser les auditions à distance depuis les locaux des instances, puisque l'expérience récente a montré que les locaux des instances ne sont pas toujours utilisables et que les auditions depuis le domicile des intéressés fonctionnent. Par ailleurs, en matière règlementaire, il est proposé de supprimer l'obligation de recueillir l'accord écrit des parties pour pouvoir faire une réunion à distance. En revanche, en matière disciplinaire, cette obligation doit être maintenue car elle est prévue dans le règlement disciplinaire imposé aux fédérations par le Code du sport. »

Le sujet sur le renouvellement des licences Fortinet d'ici fin mars 2021 a été évoqué, la FFF reviendra vers les centres de ressources afin de les orienter sur les choix à prendre.

Une aide financière sera versée à la Ligue à l'issue de la finalisation des actions de migration des territoires pour accompagner les districts sur les coûts supplémentaires de licences bureautiques.

Un module compétitions dans Foot2000 a été expérimenté dans plusieurs Ligues, des intégrations complémentaires sont en cours notamment sur la désignation automatisée des officiels. La remise en route de la phase Pilote est prévue dès la reprise des compétitions. La décision sur un déploiement généralisé pour la saison prochaine sera prise en avril 2021.

Le scénario et les modalités de déploiement d'un module Foot d'animation et Loisirs dans Foot2000 seront définis en avril 2021 pour une mise en place en début de saison 2021/2022, voir 2022/2023.

Concours d'entrée en Pôles Espoirs :

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et depuis la publication du Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, les structures du Projet de Performance Fédéral (CFCP, Pôle France, Pôles espoirs) bénéficient d'une dérogation visant à permettre la continuité pédagogique, scolaire et sportive.

La DTN en date du 3 février 2021, nous informe que le Ministère des Sports précise que les opérations de détections visant à arrêter les listes d'entrée en structure PPF sont dorénavant intégrées dans le « public dérogatoire » des sportifs de haut niveau.

Ainsi, la DTN sollicite les Districts et les Ligues pour l'organisation des opérations de détections en respectant le protocole suivant en complément des mesures existantes et des gestes barrières :

- Organisation de l'opération sur une journée maximum
- Favoriser l'arrivée des joueurs en tenues sportives
- Port du masque obligatoire en dehors de la pratique sportive
- Opérations de détection organisées à huis clos
- 30 joueurs/joueuses maximums convoqués sur site
- Prévoir un 1er temps de pratique distanciée (Tests techniques, tests athlétiques)
- Prévoir un Second temps de pratique non-distanciée (oppositions)

La Ligue nous sollicite afin d'organiser un rassemblement à 30 joueurs (environ) à Laon Le Mercredi 3 Mars 2021 à 14h00 à Laon (Levindrey) avec l'application de l'ensemble des mesures sanitaires de vigueur.

Dans l'attente d'une communication officielle de la Ligue, le Président propose de solliciter les services de la Préfecture et de les en informer.

Projet Label Jeunes de District :

Pour faire suite à la demande du Comité Directeur du 30 janvier 2021, Paul Pesin expose la réflexion menée par la commission de Labélisation sur la mise en place d'un Label spécifique District Jeune.

L'objectif est d'instaurer un label progressif sur 3 saisons sportives prenant en compte les critères les plus difficiles et incontournables du label et d'accompagner les clubs vers une distinction fédérale.

La candidature au Label District se ferait par les clubs via l'application footclub, avec le remplissage de l'autodiagnostic.

La commission a examiné les 4 grands projets de structuration des clubs et le minima requis pour un label niveau espoir sur les critères incontournables et cumulables que sont :

- Le projet associatif
- Le projet sportif
- Le projet éducatif
- Le projet d'encadrement

Un tableau synthétique sera réalisé prochainement par le CTD-DAP afin de présenter les critères incontournables et cumulables du label district.

Le bureau directeur souhaite que le label puisse être identifié selon la saison de reconnaissance afin d'apporter une visibilité sur la progression réalisée pour atteindre le niveau fédéral. De même, il préconise la prise en compte de la difficulté à respecter le critère sur la présence d'équipe féminine et l'instauration d'une progression plus douce.

Les clubs qui respecteront les critères fixés à ce jour et qui ont fait candidature cette saison seront récompensés dès la rentrée de septembre 2021.

Les dotations seront progressives à l'image de la progression des critères des 4 axes des différents projets associatifs, sportifs, éducatifs et d'encadrement.

Le Président du District a évoqué ce nouveau projet avec les représentants du Crédit Agricole du Nord-Est afin d'envisager un partenariat pour accompagner les clubs en dotation avec des remises de proximité dans les caisses locales.

La commission soumettra sa réflexion au bureau directeur qui précédera le prochain comité pour pré validation du projet.

Journée de la Femme :

Après le Ciné-Débat en 2019, l'initiation aux nouvelles pratiques en 2020, la commission féminisation du District Aisne organisera la journée de la femme 2021, le samedi 6 mars 2021 à 18 heures 00 en visioconférence.

L'idée est de faire profiter les licenciées féminines dirigeantes et joueuses d'une séance de Fit-Foot en 1ère partie suivi d'un échange avec des invitées et la diffusion des vidéos gagnantes du concours qui vient d'être lancé.

Situation financière :

L'examen des comptes clubs fait l'objet d'une analyse par le Trésorier.

Suite à la décision du comité Directeur, le Trésorier a procédé au transfert en Ligue de solde créditeur en faveur de plusieurs clubs de Ligue afin de diminuer leur dette auprès de la Ligue.

Le Trésorier a pris contact auprès d'une minorité de clubs dont la situation est plus compliquée afin de les accompagner pour un étalement d'ici la fin de saison.

Vie des commissions :

Depuis la suspension des compétitions, les Présidents de commission ont été invités à poursuivre leurs échanges et animer leur commission sous forme de visioconférence via starLeaf. La demande de planification de la visio étant à faire auprès du Directeur Administratif.

- **Commission de discipline :**

L'instruction et le traitement des dossiers disciplinaires en instance d'instruction ont été réalisés le samedi 6 février 2021. Un seul dossier reste dans l'attente de la finalisation de l'instruction.

- **Commission de formation des Bénévoles :**

Un deuxième module de formation à distance sur le thème comment « Préparer et animer une réunion » est planifié les 27 février et 6 mars 2021.

Les Présidents des commissions n'ayant pas suivi ce module par le passé seront invités à assister à l'une ou l'autre des deux dates.

Il est convenu que les Responsables de pôles réuniront les Présidents des commissions qui leur sont rattachés pour échanger sur les travaux en cours et les actions à envisager d'ici la fin de saison début février.

Le bureau Directeur se réunit sous forme de visio conférence chaque semaine et diffuse le compte rendu sur le site internet du DAF afin de communiquer sur les travaux en cours et les décisions prises à destination des clubs et de leurs licenciés.

Le Président

Pascal Poidevin

Le Secrétaire Général

Michel Corniaux